

**Le Conseil Municipal se réunira le Mardi 31 août 2021 à 19h30
dans la salle du conseil de Saint Amour Bellevue**

ORDRE DU JOUR

1. Permis de construire en cours et droit de préemption.
2. Délibération du conseil municipal décidant de procéder à une enquête publique
3. Coronavirus - Pass sanitaire
4. Place des Marcs - état des subventions
5. Locataires - logement école maternelle
6. Travaux de voirie 2021.
7. Rentrée scolaire 2021/2022 - aménagements des bâtiments
8. Dossier Salle des Fêtes : plan sécheresse – Devis
9. Occupation Salle des Fêtes
10. Dossier Montbessay (cuverie- stockage) commune de Julienas (chemin des Tanières)
11. Questions diverses

Extrait du PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du conseil sous la présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.
Convocation du 27 août 2021 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

Mme PERRET Mireille
 M. TERRET Maxime
 Mme GIOVANNONE Christine
 Mme CANARD Catherine
 Mme HAMET Rachel

Mme BERNET Marie José
 M. TRIBOULET Mathieu
 Mme CHOMIENNE Laurence
 M. DE SONIS Joseph
 M. DURAND Pascal

M. MIDEY Jean-Yves (p)
 Mme CASBOLT Josiane
 M. BOISSON Claude
 M. BARBET Grégory
 Mme WILSON Marie-Claude (p)

Mme CANARD Catherine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2021 : le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Remarques :

1. Permis de construire en cours et droit de préemption

DP 071 385 21 S 0012	40 rue du lavoir	Réfection d'une petite partie de la façade au niveau du balcon par pierres de parements
DP 071 385 21 S 0013	10 route des crus du beaujolais	Mise en place d'une piscine en acier ondulée d'une longueur de 6,04 mètres sur une largeur de 3,53m/2,58m d'une surface de 17m ² – profondeur 1m20
PC071 385 21 S 0003	25 rue de Sathonat	Rénovation, transformation et extention d'une ancienne ferme viticole.

2. Délibération du conseil municipal décidant de procéder à une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de la voie communale aux fins de cession et de modification du tracé de la voie (sur propriété acquise dans le même temps).

Le maire expose que la portion de Domaine Public à déclasser est actuellement utilisée comme parking et borde la propriété de particuliers

Ces derniers sont propriétaires d'une parcelle située à proximité au Sud de la Place dit « Clos des Poulets » mais non jointive du reste de leur propriété.

Il est prévu que cet échange soit réalisé à surface égale.

Cette opération devra faire l'objet après enquête publique d'un document modificatif du plan cadastral par un Géomètre-Expert pour attribution d'un numéro de parcelle.

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

CONSIDERANT que la parcelle devant être cédée par les propriétaires de la parcelle et qui sera ensuite à classer dans le Domaine Public Communal est cadastrée section A n°499 pour une contenance cadastrale de 0a19ca.

PROCES VERBAL DU 31 AOUT 2021

CONSIDERANT que la partie de Domaine Public Communal à déclasser que la Commune envisage céder en échange sera à détacher dans le prolongement Nord de la parcelle cadastrée section A n°505 et couvrira une contenance de 0a19ca également.

CONSIDERANT que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

✓ LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement de la partie cédée par la Commune et le classement ultérieur de la partie à acquérir.

PRECISE que le présent échange de terrain n'entraînera pas de dépenses pour la collectivité et que les frais concernant les cessions seront pris en charge les propriétaires.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

♦ DE 2021/023

3. Coronavirus - Pass sanitaire

Mesures mises en vigueur à compter du 21 juillet 2021

Tableau de présentation des mesures nous concernant :

Extension de l'obligation du pass sanitaire pour accéder à certains lieux, établissements, services ou événement :
Il n'y a plus de jauge minimum.

Obligation du pass pour les + de 18 ans et 12 ans à compter du 30 septembre 2021

L'exploitant ou l'organisateur de l'évènement concerné par le pass sanitaire désigne nommément les personnes habilitées à contrôler le pass sanitaire sur support papier ou numérique. Elles sont inscrites sur un registre précisant outre leur nom, la date de l'habilitation ainsi que les jours et horaires des contrôles.

Pour la location de la salle des fêtes, ou à usage unique (mariage, anniversaire etc... il nous appartient de désigner sans équivoque la personne en charge de l'organisation. Ces obligations sont à porter dans le contrat de location de la salle ou tout autre document à joindre. (pas de C.I, seules les forces de l'ordre sont habilitées à contrôler)

En cas de manquement, de plus de trois fois constatés, en 45 jours, peine d'un an de prison et 9.000 € d'amende.

Pas de pass sanitaire pour l'accès aux locaux administratifs (secrétariat de mairie, salle du conseil...) ni toutes manifestations sauf à caractère festif avec animations, jeux spectacles si elles comprennent de la restauration ou un débit de boissons à consommer sur place.

Pass sanitaire à compter du 30 Aout 2021 pour les salariés, agents publics, bénévoles et autres personnes qui reçoivent du public.

4. Place des Marcs - état des subventions

MONTANT DES TRAVAUX ht	858 025 €		
MONTANT Maitre d'OEUVRE ht	160 011 €		
TOTAL HT	1 018 036 €		
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC	1 214 851 €		
Subventions	MONTANT PREVISIONNEL	PERCU	RESTE A PERCEVOIRE
Conseil - Départemental AAP 2017	22 125 €	22 125 €	- €
Conseil - Départemental AAP 2018	18 750 €	18 750 €	- €
Conseil - Départemental AAP 2020	25 000 €	25 000 €	- €
MBA - Fond de concours 2017	24 390 €	24 390 €	- €
MBA - Fond de concours 2018/2020	40 000 €	40 000 €	- €
Région (PETR) contrat de territoire	100 000 €	100 000 €	- €
FSIL - Etat	340 874 €	272 720 €	68 154 €
MBA - Fond de concours aide au développement local 2020/2026	27 400 €	27 400 €	- €
MBA - Fond de concours "voirie" poste	43 445 €	43 446 €	- 1 €
	14 500 €	14 500 €	
Total des subventions	656 484 €	588 331 €	68153
Reste à la charge de la commune HT	361 552 €	429 705 €	
	soit	36%	42%

PROCES VERBAL DU 31 AOUT 2021

5. Locataires - logement école Maternelle

Une demande de douche est faite afin de faciliter l'accès à notre locataire qui est âgée et qui risque de se blesser.
Une demande de devis est en cours.
Voir pour subvention possible.
Logement Place des Marcs à nouveau occupé depuis le 1^{er} Aout 2021.

6. Travaux de voirie 2021.

Les travaux de voirie 2021 ont eu lieu pour partie sur Aout 2021.
Route de la Saint Valentin, l'émulsion définitive a été appliquée sur un tiers de la voie pour continuer l'entretien.

Les travaux de préparation des voies :

- Impasse des Thévenins
- Chemin de Sathonat ont été réalisés, les enrobés seront faits prochainement

Le point à temps est réalisé sur les voies prévues, rue des calettes et rue de la Piat, route de la Saint Valentin etc...

Le radard pédagogique sera installé rue du chapitre à compter du 03 septembre 2021.

7. Rentrée scolaire 2021/2022 – aménagement des bâtiments

Aux vues des nouvelles obligations sanitaires, la classe orange sera affectée définitivement à la cantine, ainsi qu'à la garderie.
Pour compenser, une salle de classe a été mise en place dans la salle de motricité à l'arrière du secrétariat de mairie.
Les activités sportives se feront dorénavant à la salle des fêtes, en alternance avec la petite maternelle.
Un écran tactile numérique a été acheté par la mairie à l'aide d'une subvention de l'Etat soit : 4510 euros

Le nombre d'enfants scolarisés sur la commune de Saint Amour est de :

Petite section : 6

Moyenne section : 10

Grand section 6

Soit 22 élèves école maternelle

Grand section 9

Cp : 12

Soit 21 élèves école primaire

CE1 et CE2 : **23 St Vérand**

CM1 et CM2 : **22 Pruzilly**

Total élèves sur le RPI : **88**

L'association les gloutons a fixé son assemblée générale au jeudi 9 septembre à 20h00.

Des travaux sont à réaliser dans l'école maternelle :

A prévoir, changement porte d'accès principale coté route.

Une infiltration d'eau s'est produite lors des violentes pluies à l'entrée de l'école maternelle côté cour qui inonde le dortoir.

Des travaux de remise en état sont nécessaires. L'entreprise DUPONT, qui est déjà intervenue à ce sujet, est passée et va essayer de résoudre ce problème d'infiltration.

Les peintures des boiseries extérieures faites en 2018 s'écaillent. Le peintre a été saisi et viendra poncer et ré-enduire ces boiseries afin que les enfants ne se blessent pas avec les écailles de peintures.

Les bacs à sable sont à changer

Le revêtement sous le toboggan est à passer au karcher

Franck est en charge de ces travaux.

Monsieur l'Inspecteur, accompagné d'un membre de l'équipe de circonscription, rencontrera l'ensemble des enseignants et Madame le Maire le 13 septembre 2021 à 10h30.

Au mois de Juin de chaque année il est dorénavant prévu de faire le tour des bâtiments pour lister les travaux à effectuer.

Demander un devis pour le remplacement de deux radiateurs pour l'école maternelle

PROCES VERBAL DU 31 AOUT 2021

8. Dossier Salle des Fêtes : plan sécheresse – Devis

L'expert POLYEXPERT, nommé par le cabinet ALLIANCE a estimé les travaux de remise en état et consolidation de la salle des fêtes (franchise légale de 10% des dommages à déduire).
Le devis a été accepté et transmis à notre assureur pour suite à donner.

9. Occupation Salle des Fêtes

Un planning d'occupation est établi afin que chacun dans la commune puisse s'organiser et occuper la salle des fêtes
L'association **Culture Loisirs et Sport** a d'ores et déjà établi son planning avec l'entretien par leur soin

Le Club Bel horizon se réunira les mardis après midi (tous les 15 jours)

La **Capoiera** : le mercredi de 19h30 à 21 h00

Les **écoles** occuperont la salle les lundis, mardis et jeudis pour le sport des enfants.

Les vendredis restent libres afin d'assurer la mise à disposition des locations pour les Week End

Le tarif de la salle des fêtes sera réévalué en fonction de l'occupation de chaque association.

➤ Gestion salle des fêtes

Les Etats des lieux : Christine Giavanonne et Laurence Chomienne seront en charge des états des lieux, avec en suppléante Catherine CANARD

Etablir une fiche d'état des lieux descriptive des différentes pièces de la SDF avec détail.

Etablir une procédure pour l'utilisation du lave vaisselle.

10. Dossier Montbessay (cuvierie- stockage) commune de Juliéas (chemin des Tanières)

Un rendez-vous en mairie de Juliéas nous a permis de consulter le permis de construire d'une cuvierie sur la commune de Juliéas en Bessay tout en haut du château d'eau.

Notre questionnement concernait notamment l'accès à cette cuvierie, tant pour les travaux que pour son exploitation.

En raison de la difficulté d'accès par Juliéas, ceux-ci souhaitent utiliser le chemin des sources pour accéder à ce lieu. Notre problème est que ce chemin ne nous semble pas adapté à une telle circulation.

Cependant, il est difficile de nous opposer à ce permis déposé sur la commune de Juliéas

La solution est de prendre un arrêté afin de limiter cette voie à un tonnage raisonnable et indiquer la déformation de cette route, afin de ne pas être mis en cause en cas d'accident.

Avant toute chose demander à un cabinet d'étude un avis concernant la capacité de la route à supporter un tel trafic.

11. Questions diverses

➤ Incivilités

Été 2021 plusieurs cambriolages ont été signalés :

➤ Tourisme.

Été calme, les touristes ont été nombreux à visiter la déambulation photos, nos restaurants, la poterie et nos vigneron.

➤ Date du prochain conseil : 12 octobre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

